



Décision N° 003/PR/MACT/2012

Le président du Mouvement d'Action pour le Changement au Tchad (MACT),

Vu le protocole d'accord portant la création du MACT du 10 juin 2011,

Vu les nécessités d'organisation et de structuration du Mouvement,

Compte tenu de la nécessité de la mise en place d'une équipe chargée de la communication,

Décide

Article 1 :

Il est créé une équipe chargée de la communication du Mouvement.

Article 2 :

En attendant la publication de la composition nominative de cette équipe, il est créé un poste de chargé de communication pour l'Europe.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la présente décision, la personne dont le nom suit est provisoirement désignée :

André NGARBATEM, chargé de la communication du MACT pour l'Europe

Cette décision prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publiée partout où besoin sera.

Fait au Tibesti, le 4 décembre 2012

Pour le Mouvement d'Action pour le Changement au Tchad (MACT),

Le Président,

Ali ORDJO HEMCHI

